

(a) La dynamique de régression de la surface d'occupation.

En France, nous n'avons pas à notre disposition un travail de cartographie permettant de nous faire une idée précise sur l'évolution de la répartition spatio-temporelle des populations.

Les données historiques sont rares ; les principaux documents à notre disposition sont les trois atlas des Orthoptères de France réalisés par KRUSEMAN (1978, 1982, 1985), à partir du matériel de quelques grandes collections européennes.

Pour ce qui est des données récentes, nous attendons l'édition de l'atlas actualisé des Orthoptères de France, qui devrait être sur le point d'aboutir. Par défaut, il faut se contenter de données bibliographiques ponctuelles et de données plus informelles (forum de discussion sur Internet, contacts avec les responsables des nombreux projets d'atlas régionaux, ou avec le réseau des Réserves Naturelles et des Conservatoires Régionaux des Espaces Naturels).

En nous inspirant de DUPONT (2001) nous avons considéré six niveaux de « *régression de l'aire d'occurrence* » (= **dynamique de régression** dans notre Tableau 1) :

1. Très fort déclin dans le territoire concerné. Régression entre 75% et 100%. Une espèce est considérée comme éteinte lorsque l'on ne possède pas d'observation depuis 50 ans.
2. Fort déclin dans le territoire concerné. Régression entre 25% et 75%.
3. Faible déclin dans le territoire concerné. Régression entre 15% et 25%.
4. Plus ou moins stable dans le territoire concerné.
5. En extension dans le territoire concerné.
6. ? : espèce pour laquelle nous manquons d'informations pour statuer.

Naturellement, les niveaux 5 (aire en extension) et 6 (pas d'information) ne nous concernent pas directement, et ne sont donc pas repris dans le Tableau 1.

L'attribution d'un statut de priorité de surveillance pour une espèce donnée appartient exclusivement à la « décision d'expert(s) ». Cette évaluation relève plus d'une *impression générale* que de données factuelles ou statistiques. Elle rend compte cependant d'une certaine réalité, et nous ne disposons de rien d'autre actuellement pour apprécier.

Finalement la validité des résultats sera fonction du nombre de collaborateurs, la participation d'un

grand nombre de spécialistes permettant à priori de pondérer la subjectivité des impressions.

(b) la surface résiduelle d'occupation.

Six classes de surface résiduelle d'occupation sont proposées, principalement en fonction de la surface d'occupation, mais aussi du degré d'isolation des populations :

1. Surface d'occupation de l'espèce extrêmement réduite (< à 10 km²).
2. Surface d'occupation de l'espèce très réduite ou très fractionnée. Isolation des populations très importante sur l'ensemble du domaine considéré suite une fragmentation extrême des milieux favorables.
3. Surface d'occupation de l'espèce réduite. Isolation importante des populations sur plus de la moitié du domaine considéré suite à une fragmentation des milieux favorables. Existence d'au moins un noyau de populations pour lequel l'état de conservation du réseau de sites permettant les échanges entre populations, semble satisfaisant ; ou :
espèce dont la surface de répartition est très faible, avec un habitat non menacé actuellement mais pouvant être modifié par l'activité humaine (aménagements touristiques, routiers, agricoles ou urbains).
4. Surface d'occupation de l'espèce moyennement réduite.
Existence d'un réseau de populations réservoirs encore assez important sur la majeure partie de l'aire de répartition. Cependant, habitat menacé localement (aménagements touristiques, routiers, agricoles ou urbains) et l'on observe actuellement une fragmentation de plus en plus importante des milieux favorables.
5. Surface d'occupation de l'espèce étendue.
6. ?. Espèce pour laquelle nous manquons d'informations.
- 7.

Les niveaux 5 et 6 ne nous concernent guère et ne sont pas repris dans le Tableau 1.

(c) Synthèse : le tableau à double entrée.

Le **Tableau 1** nous permet d'établir un statut (provisoire) de priorité de surveillance pour chacune des espèces et pour chaque domaine considéré :



